
ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

INSCRIPTIONS DU 12.07 au 12.11.2021

Doctorants en 4^{ème} année ou plus : comment s'inscrire ?

IMPORTANT

Si vous soutenez votre thèse après le 31 août 2021, votre réinscription en 4^{ème} année ou plus est **OBLIGATOIRE**.

Si vous soutenez avant le 31 décembre 2021, vous bénéficiez de l'exonération des frais de scolarité et de la CVEC.

L'inscription en Doctorat à l'INSA Lyon se déroule en 2 phases :

- 1^{ère} phase : l'**inscription pédagogique** auprès de l'Ecole Doctorale via le logiciel « Système d'Information et de Gestion des Ecoles Doctorales » (SIGED),
- 2^{ème} phase : l'**inscription administrative** auprès de l'INSA Lyon via le logiciel SIGED et SCOLARIX.

Votre inscription sera terminée et validée seulement à la fin des 2 phases.

1^{ère} phase : Inscription pédagogique auprès de votre Ecole Doctorale (étape 1 à 4 de SIGED)

- **Connectez-vous** à l'application SIGED en utilisant l'url <https://siged.universite-lyon.fr>, en sélectionnant ensuite comme établissement l'INSA Lyon et en utilisant vos identifiants de connexion.

- **Dans le cas où vous avez perdu votre mot de passe**, vous pouvez demander un nouveau mot de passe sur la page <https://siged.universite-lyon.fr/siged/Utilisateur/ReinitialisationMotDePasse>

- **Vérifiez sur le site de votre Ecole Doctorale** les éléments nécessaires pour l'inscription pédagogique, et le programme de formation à effectuer pendant votre Doctorat.

- Lorsque que vous avez complété tous les éléments nécessaires à votre inscription pédagogique, vous devez **soumettre votre demande** à l'Ecole Doctorale (action « Soumettre ma demande », affichée en caractères blancs, à droite de l'écran).

- L'application prévoit la **validation électronique** de votre dossier par le secrétariat de l'Ecole Doctorale, votre directeur de thèse, votre directeur de laboratoire, puis votre directeur d'Ecole Doctorale.

Vous pouvez suivre l'avancement de ces validations dans l'application SIGED en consultant votre dossier régulièrement, onglet « Suivi des inscriptions ».

2^{ème} phase : Inscription administrative auprès de l'INSA Lyon (étape 5 et 6 de SIGED + processus d'inscription administrative *via* Sclarix)

Lorsque votre dossier pédagogique arrive à l'étape 5/6, il est étudié par le **département FEDORA qui vérifie que votre dossier administratif est complet** avant que votre inscription soit finalisée par le service Sclarix de l'INSA Lyon.

Nous vous rappelons qu'il est de votre responsabilité de vérifier l'avancement de votre dossier sur l'application SIGED.

Liste des documents à télécharger dans SIGED afin que votre dossier administratif soit considéré comme complet :

Dans l'onglet « Financements » :

Un justificatif de financement ne vous est pas demandé par l'établissement à compter de la D4, mais vous devez vérifier sur le site de votre Ecole Doctorale vos obligations en termes de financement.

Dans l'onglet « Documents complémentaires » :

Attestation CVEC (sauf si votre soutenance a lieu entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2021)

Dans le cadre de la loi ORE, il a été mis en place une **Contribution de Vie Etudiante et Campus (CVEC)** de 92€ obligatoire, à payer préalablement au CROUS.

- Connectez-vous à cette adresse : <https://messervices.etudiant.gouv.fr>

Une attestation vous sera délivrée, que vous deviez payer ou que vous soyez exonéré (voir conditions d'exonération sur le site ci-dessus).

Formulaire « Demande de prolongation au-delà de la 3^{ème} année »

Ce formulaire doit être complété et signé par toutes les parties. Vous le transmettez ensuite au département FEDORA (par courrier ou par mail) pour avis et signature de la direction du Département.

Vous pouvez télécharger ce formulaire soit :

- en suivant ce lien SIGED => <https://faqsiged.universite-lyon.fr/reinscription-insa-lyon-21310.kjsp?RH=1522053224398>

- sur le site internet de l'INSA Lyon => Recherche => Etudes doctorales => S'inscrire en doctorat

Pour les doctorants en cotutelle :

Certificat de scolarité précisant l'année d'inscription (1^{ère} année, 2^{ème} année, etc...) et attestation de paiement ou d'exonération de l'établissement partenaire pour 2021-2022

IMPORTANT : Vous devez vous acquitter de la CVEC uniquement si vous effectuez un séjour à l'INSA Lyon durant l'année universitaire 2021/2022.

ETAPE FINALE : INSCRIPTION ADMINISTRATIVE AU SERVICE SCOLARITE

Vous pouvez effectuer votre inscription administrative auprès de la Scolarité lorsque la validation sur SIGED des étapes 1/6 à 6/6 est effectuée.

Paiement des frais de scolarité de 380€ :

Vous recevrez un mail de la scolarité « doctorat@insa-lyon.fr », contenant le détail de la procédure de paiement des frais d'inscription. Ce mail vous sera envoyé à l'adresse INSA Lyon ou adresse personnelle indiquée sur SIGED. Vous pouvez régler par virement, chèque, et à l'agence comptable par CB, sous remise du coupon « **Frais de scolarité à percevoir** » que vous pouvez récupérer auprès du service scolarité.

Après vérification de l'inscription administrative et du paiement des frais de scolarité, votre inscription en D4 ou plus sera validée dans SIGED. A l'issue de cette démarche, votre certificat de scolarité et la pastille 2021-2022 vous seront remis ou envoyés dans le cas d'une réinscription par correspondance.

Service Scolarité de l'INSA de Lyon

Bâtiment Camille Claudel
8 Allée du Rhône
69 621 VILLEURBANNE Cedex
Tel : 04.72.43.85.60
Mail : doctorat@insa-lyon.fr

Service fermé au public le vendredi après-midi

Fermeture d'été : du 26 juillet 2021 au 20 août 2021 inclus

Agence comptable de l'INSA Lyon

Bâtiment Direction – dernier étage

37 Avenue Jean Capelle

69 621 VILLEURBANNE Cedex

Service ouvert au public tous les après-midis du lundi au jeudi, et le vendredi matin

SECURITE SOCIALE

La sécurité sociale est désormais gratuite pour tous les étudiants français et étrangers.

Si vous effectuez un séjour inférieur à 90 jours :

Vous ne relevez pas de la Sécurité Sociale française et êtes vivement encouragés à souscrire une assurance de votre pays d'origine ou une assurance française qui sera valable en France pour la totalité de votre séjour.

Nous vous invitons à consulter ce site : vous y trouverez tous les renseignements nécessaires pour chaque situation (salarié, EEE, hors EEE) : <https://www.etudiant.gouv.fr/cid104942/la-securite-sociale.html>